



Le chenal est creusé par la rivière à travers le large estran que la mer découvre à marée basse. Ce chenal n'est pas fixe, d'où l'obligation de changer de place aux bouées, entre les bancs de Chatern et de la Louise. Le premier forme sur la rive gauche, une pointe qui s'avance jusqu'au chenal et dont les navires à voiles ont à tenir grand compte quand ils sont forcés de louvoyer et que la hauteur d'eau est faible. La rivière présente quelques courbes et des bancs de vase dont les bords corrodés par les courants peuvent rendre leur échouage dangereux. Il est interdit de procéder à des mouvements dans le port et chenal après la pleine mer. Si le navire veut quitter le port avant le plein de la marée, il peut être surpris par le jusant puis échouer dans la baie et mis à mal si les vents sont du nord-est.

M. PELAUD, Ingénieur en chef, "Notices sur les ports des baies de Saint-Brieuc et du Guildo", Rennes, 1878.

Extrait du texte de l'ingénieur Pelaud, 1878 (collection particulière)

Référence du document reproduit :

- Dans : 'Notices sur les ports des baies de Saint-Brieuc et du Guildo' / Pelaud, Rennes, 1878.
Collection particulière

IVR53_20082212914NUCB

Auteur de l'illustration (reproduction) : Guy Prigent

Auteur du document reproduit : Pelaud

(c) Collection particulière

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation